

protéger les intérêts des intéressés, et notamment pour assurer que la pension accumulée soit transférable lorsque les travailleurs changent d'emploi. Dans la plupart des cas, les provinces doivent légiférer à cette fin; du reste, plusieurs d'entre elles sont à étudier des propositions dans ce sens. Mon Gouvernement sera disposé à vous soumettre des mesures législatives complémentaires visant les industries qui relèvent de la compétence fédérale, une fois que les provinces auront réalisé, à cet égard, suffisamment de progrès.

Vous serez saisis d'une mesure visant à autoriser l'institution d'un Conseil national du bien-être afin de rendre plus efficace l'activité du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux dans ce domaine.

Vous serez invités à approuver des modifications à la Loi sur les aliments et drogues afin d'assurer une réglementation plus efficace de la distribution et de la vente des médicaments, dans l'intérêt de la santé publique.

Vous serez invités à adopter une loi tendant à permettre l'institution d'un Conseil national de la recherche médicale.

Vous serez saisis de nouveau d'une mesure législative tendant à autoriser le versement par des sociétés fédérales de la Couronne de certains impôts et droits provinciaux sur les denrées.

Il sera proposé, dans le cadre des subventions aux universités, des mesures législatives qui comporteront l'autorisation de verser les subventions plus élevées annoncées il y a déjà quelques mois, et qui pourvoiront à des arrangements de rechange là où des subventions provinciales supplémentaires sont versées en remplacement des subventions fédérales.

Il sera présenté un projet de loi visant à autoriser la révision et la codification de tous les statuts fédéraux.

Des bills seront présentés en vue de modifier la Loi sur les juges, la Loi sur l'aéronautique, la Loi sur la faillite, la Loi sur l'aide à la production du charbon et la Loi sur la monnaie, l'Hôtel des monnaies et le fonds des changes, ainsi que d'autres lois.

Membres de la Chambre des communes,

Vous serez invités à voter les fonds requis pour le service public et pour les versements autorisés par le Parlement.

Vous serez invités à abolir la clôture et à rétablir le comité spécial de la procédure de la Chambre.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Je prie Dieu dans Sa sagesse de vous éclairer dans l'accomplissement de votre tâche au service de la nation.

La Chambre des communes se retire.

Il plaît à son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

BILL CONCERNANT LES CHEMINS DE FER

PREMIÈRE LECTURE

L'honorable M. Choquette présente le Bill S-1 concernant les chemins de fer.

Le bill est lu pour la 1^{re} fois.

DISCOURS DU TRÔNE

ÉTUDE LE 3 OCTOBRE

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de vous faire savoir que Son Excellence a bien voulu me faire remettre le texte du discours du trône qu'il a prononcé aujourd'hui devant les deux Chambres du Parlement. En voici la teneur:

L'honorable W. Ross Macdonald: Suffit!

L'honorable M. Choquette propose, appuyé par l'honorable M. Pearson:

Que l'étude du discours de Son Excellence le Gouverneur général soit remise au mercredi 3 octobre 1962.

La motion est adoptée.

COMITÉ DU RÈGLEMENT ET DES US ET COUTUMES

INSTITUTION

L'honorable M. Choquette propose, appuyé par l'honorable M. Emerson:

Que tous les sénateurs présents au cours de la session actuelle forment un comité chargé d'examiner les us et coutumes, ainsi que les privilèges du Parlement, et que ledit comité soit autorisé à se réunir dans l'enceinte du Sénat, selon qu'il le jugera nécessaire.

La motion est adoptée.

COMITÉ DE SÉLECTION

INSTITUTION

L'honorable M. Choquette propose, appuyé par l'honorable M. Sullivan:

Que, conformément à l'article 77 du Règlement, les honorables sénateurs Aseltine, Brooks, Choquette, Kinley, Macdonald (Brantford), Lefrançois, Monette, Smith (Kamloops), Taylor (Norfolk) et Thorvaldson forment un comité